



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPRESZ
RUE DE L'EGLISE
60170

Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85
mairie-de-pimprez@wanadoo.fr

ARRETE N°2019/002

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION ALTERNEE
1034 ROUTE DE RIBECOURT
DU 06 AU 22 FEVRIER 2019**

LE MAIRE DE PIMPRESZ (Oise),

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-3, R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-20 ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-5, L. 2512-13 et R. 2213-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifiés et complétés ;

Vu la demande formulée le 14 janvier 2019 par la société MARRON TP ;

Considérant qu'en raison des travaux de terrassement pour le branchement électrique de CAL AUTOS, effectué par la société MARRON TP, sise à Clairoix, ZA du Valadan-Route de Roye, il y a lieu de restreindre la circulation et interdire le stationnement sur cette voie ;

ARRETE

Art. 1^{er} – A compter du 06 février et jusqu'au 22 février 2019, il y a restriction de circulation, limitation à 30 Km/h et interdiction de stationnement au 1034 route de Ribécourt..

Art. 2 – Les panneaux réglementaires seront apposés par la société MARRON TP, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 3 – Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du centre de secours de Thourotte,
- Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt,
- A l'entreprise.

Fait à Pimprez,
Le 15/01/2019

Bernard Christian TOULLIC
Maire

